

DG

DIRECTION GENERALE

INSTRUCTIONS DU DIRECTEUR ADMINISTRATIF SUITE A L'INSPECTION  
AU P.N.C./GUEST DU 25 AU 29 NOVEMBRE 1973.-

I - STATION DE GANGALA-NA-BOBIO

1. CONSTATATIONS FAITES ET DECISIONS PRISES

- Réception par le personnel : nul
- La Station en général présente un état malpropre - certains bâtiments sont en état de ruine - les allées et routes de la Station ne sont pas entretenues - la signalisation est presque inexistante - les quelques plaques existantes sont en état déplorable ; la plupart sur un morceau de tôle ondulée aplatie. Les mauvaises herbes ont pris place sur la plupart des parcs ( pelouses ).-

2. BUREAU : en mauvais état : tant à l'intérieur qu'à l'extérieur - toiture en ruine et exige une réparation dans l'immédiat - on doit profiter de la saison sèche qui débute maintenant pour faire ces travaux. Construit depuis vers 1935, ce bâtiment a besoin d'être retapé, les murs étant encore solides. L'autorisation d'un montant de E.-500,00.00 sur le B.E. est donnée au Conservateur Principal pour la remise en état du Bureau ( toiture - peinture aux murs - réparation du pavement ... ).-

3. CORPS DE GARDES : Egalement en ruine et demande une remise en état immédiate ( toiture - crepissage des murs - réparation pavement avec du ciment - peinture aux murs - réparation portes ). Montant débloqué : E.-200,00.00 sur le B.E. .-

4. DISPENSAIRE : Le bâtiment est plus au moins bon, mais une remise en état est nécessaire ( réparation du pavement au moyen du ciment - retouche des murs avec la couleur ). A l'intérieur, il fait malpropre : les matériels, boîtes, flacons et autres récipients pleins de saleté et poussière. Les infirmiers ont l'habitude de déposer les comprimés de médicaments sur les couvercles des récipients ! D'après les infirmiers, au

- achat objets classiques :	Z.- 50,00.00
- uniformes pour 454 élèves :	Z.- 454,00.00
- couleur pour tableau(2 boîtes):	Z.- 009,00.00
- mobiliers scolaires	Z.- 021,00.00
	-----
<u>TOTAL</u>	Z.- 534,00.00

**b- AVANCES ACCORDEES NOUVEAUX ENSEIGNANTS**

- Deux Enseignants demandent une avance mensuelle en attendant la régularisation de leur situation par l'Education Nationale.-
- Le Conservateur Principal est autorisé à donner une avance de Z.-10,00.00 ( SAIRES DIX) à chacun de deux nouveaux Enseignants chaque fin du mois.-

**c- GAS DU CATECHISTE**

- Un catéchiste qui donne cours de religion dans toutes les classes et remplace souvent un Enseignant absent pour donner cours.-
- Chaque fin du mois, la Station peut lui payer un montant de CINQ SAIRES à payer au moyen d'un état de paie prévu à cette fin à acquitter par l'intéressé après approbation du Directeur de l'Ecole.-
- Le Directeur est prié de donner un avis chaque fin du mois sur le rendement du Catéchiste et proposer la réduction du montant à payer selon les remarques formulées.-

**7. MAISON DU CHEF DE POSTE ET LA FORGE**

- Ces bâtiments bien que leurs murs soient encore solides, leur toiture est en décomposition. Les tôles tombent ou emportées par le vent - le bois de la charpente commence à pourrir. Une remise en état s'impose dans l'immédiat cette saison sèche.
- Avons autorisé le déblocage d'un montant de Z.-300,00.00 sur le B.E. pour leur remise en état.-

**8. ALLEES ET ROUTES**

- La route d'entrée à la Station ainsi que autres doivent être entretenues par " l'OPERATION SALONGO " tous les samedis et par tout le monde sans exception aucuns

( du Conservateur au dernier travailleur - toutes les femmes adultes habitant la Station et autres personnes résidant la Station et ceux n'appartenant pas à l'I.N.C.N. ).-

9. SIGNALISATION

Domaine du Conservateur et Chef de Poste

1 - A la sortie d'ISIRO, une grande plaque avec inscription :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
I. N. C. N.  
PARC NATIONAL DE LA GARAMBA  
A 280 KM

2 - A la sortie de DUNGU : une autre plaque

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
I. N. C. N.  
PARC NATIONAL DE LA GARAMBA  
A 70 KM

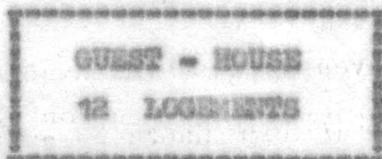
3 - A la bifurcation de GANGALA-NA-BODIO : une plaque

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
I. N. C. N.  
PARC NATIONAL DE LA GARAMBA  
STATION DE GANGALA-NA-BODIO  
A 5 KM  
SOYEZ LE BIENVENU !

4 - A l'entrée de la Station, une plaque

GANGALA-NA-BODIO

5 - A la sortie de la Station, plaque indiquant :



avec une flèche.-

6 - Plaques indiquant toutes les installations ( résidence Conservateur - maison Chef de Poste - Dispensaire - Ecole primaire - Camp de gardes etc... )

10. GROUPE ELECTROGENE

- Ce matériel important et puissant de marque LISTER doit être bien surveillé et contrôlé par le Conservateur et Chef de Poste pour assurer son fonctionnement normal. J'ai moi-même contrôlé le cahier prévu pour le fonctionnement de ce groupe, j'ai constaté que les heures prévues pour le vidange sont mal calculées par le Surveillant. C'est pour cette raison que les Conservateur et Chef de Poste doivent contrôler le fonctionnement de ce matériel.-

11. CHARROI

- Le camion CHEVROLET et la camionnette FORD sont complètement amortis et doivent être revendus ou déclassés. Tandis que la LAND-ROVER ( C.N.U. ) tient encore le coup, mais également amortie. Debut 1974, il faudra prévoir un nouveau camion et une nouvelle jeep " TOYOTA " pour cette station.-

12. ARMEMENT

a- Le stock au magasin est de 87 fusils dont 86 MAUSER 1952 et un fusil de chasse déposé par Monsieur PIERRET. N'ayant pas visité les postes de patrouille, la situation est telle que l'a présentée le Chef de Poste ( normale).-

b- Munitions :

Un stock de 800 cartouches existent au magasin.-

N. B. : un fusil semble disparaître au magasin. Cette situation est créée suite au passage des gardes de postes de patrouille à la Station à l'absence du Chef de Poste - Ce fusil aurait été pris par un garde d'un poste de

patrouille. Instructions ont été données au Chef de Poste de vérifier cette situation.

13 - MAGASIN

- Magasin mal tenu - pas de fiches de stock - le matériel dispersé ( pas d'ordre ).-

14 - SURVEILLANCE

- N'ayant pas visité les postes de patrouille, je me suis basé sur les renseignements fournis par le Chef de Poste. La surveillance du secteur Ouest semble être assurée et durant les 3 derniers mois, aucun braconnage n'a été signalé( période de la haute herbe pratiquement pas de braconnage ).-

15 - ACCIDENT DU 8 OCTOBRE 1973 AU P.P. 4  
( Rapport 5520/0144 du 18 OCTOBRE 1973 du Conservateur )

- Je confirme les mesures prises par le Conservateur Principal de GANGALA à l'exception de la mesure prise à charge du garde SURGUDIKPIO. Pour légaliser cette mesure, j'ai décidé une mise à pied de 3 mois à partir du 2 décembre 1973.-

16 - SUSPENSION DU CONSERVATEUR PRINCIPAL

- A mon arrivé à GANGALA, j'ai écrit au Conservateur Principal pour lui demander s'il avait reçu la lettre n° 1823/INCH/DS/-73 du 2 NOVEMBRE 1973 de Monsieur le Directeur Général lui suspendant de ses fonctions. Je reponds sa réponse : " J'ai bien reçu la lettre du Directeur Général suspension pendant 1 mois. A la réception, il y a près de 3 semaines j'ai suivi son exécution à la lettre " fin citation. Renseignement pris, le Conservateur a cessé à travailler pour cause maladie depuis le 20 NOVEMBRE 1973, le jour après son retour de DUNGU revenant de postes de patrouille. Par ailleurs, c'est le 25 NOVEMBRE, jour de mon arrivé à GANGALA que le Chef de Poste a reçu la note de service, sans date, signée par le Conservateur Principal par laquelle il charge le Chef de Poste de prendre les responsabilités de la station parce qu'il était malade. De ce fait, je considère la date du début de suspension, la date du 20/11/73. En conclusion, le Citoyen BAKINANE reprendra son service le 20/12/1973.-



**b - CARNET DE RECUS**

- En service : néant

- Tous les carnets de reçus envoyés par la Direction Générale sont encore en stock dans le magasin.-

**c - SITUATION DU GUEST-HOUSE**

- La comptabilité du Guest-House, bien que tenue, n'est pas connue par la Direction Générale de l'I.N.C.N. .-

- Le produit de logement, restaurant et bar est versé chez le Conservateur et n'apparaît nul part dans la comptabilité de la Station.-

- Certaines dépenses effectuées sur ces entrées pour le Guest-House ne sont pas enregistrées et aucune pièce justificative ne nous a été présentée .-

- Ainsi après contrôle il revèle ce qui suit :

- montant encaissé de décembre 72 au 28 novembre 1973 :	E.	2.293,55.00
- dépenses pour même période :	E.	2.084,92.00
- solde au 28/11/1973 :	E.	208,63.00

- Compte tenu de cette situation, j'ai décidé ce qui suit :

1/- la tenue de la comptabilité du Guest-House par le Comptable de la Station ;

2/- versement au Comptable de la Station toutes les recettes enregistrées au Guest-House ;

3/- les besoins du guest-house doivent être présentés au Conservateur ou au Chef de Poste à défaut du premier qui donnera ordre au Comptable de sortir le montant nécessaire pour approvisionner le Guest-House ( ~~si il y en a~~ ) ;

4/- toutes les entrées de La Station doivent être bloquées dans une enveloppe et mise dans le coffre ;

5/- les carnets de chèques doivent être gardés par le Comptable dans son coffre et non par le Conservateur ( cfr. règlement tenu de la comptabilité publique ) ;

6/- Le Directeur Administratif a paraphé toutes les pages du carnet des tickets Bar et le Comptable doit chaque fin de mois joindre à sa comptabilité, copies des tickets utilisés - même chose pour les quittanciers.-

- En ce qui concerne Guest-House, une remise en état s'impose :

- réparation de toiture des pavillons ;

- retouches extérieures avec de la couleur ;

- prévoir la fabrication d'une table en bois pour le repassage de linges ;

- la cuisine actuelle n'est pas convenable, il faut prévo

la construction d'une cuisine présentable.-

- Pour ce qui concerne la Station de GANGALA en général, il faut pour l'année prochaine 1974, prévoir :

- la construction d'une école en semi-durable ;
- remise en état de la maison où logeait Monsieur PIERRET actuellement en ruine qui pourra servir de gîte ;
- achat d'un camion TOYOTA ;
- achat d'une jeep TOYOTA ;
- achat tôles plates pour signalisation.-

Fait à NAGERO, le 1er DECEMBRE 1973.-

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, en mission



Montant total à débiter

- Bureau : z. 500,00.0
  - Camps de gardes : z. 200,00.0
  - Dispensaire : z. 150,00.0
  - Camps de gardes : z. 300,00.0
  - École : z. 534,00.0
  - Maison C.P. et Foye : z. 300,00.0
  - M.O. 15 trav. Temp. ;  
(15 x 6 z pendant 2 mois) : 180,00.0
- z. 164,00.0